

# JOURNAL DE ROUBAIX

## POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

### ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

## BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche. Il est distribué en ville dans la soirée qui précède sa date.

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant, bureau du Journal, Grande-Rue, 56.

On s'abonne et l'on reçoit les annonces, à Paris, chez MM. LAFITTE, BULLIER et C<sup>o</sup>, 20, rue de la Banque.

Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces de MM. HAVAS, LAFITTE, BULLIER et C<sup>o</sup>, pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

Abonnement : Pour Roubaix, 25 francs par an. 14 » six mois. 7 50 » trois mois.

On rend compte des ouvrages dont l'auteur dépose deux exemplaires.

Roubaix, 27 Avril 1865.

### BULLETIN

Une dépêche de New-York annonce que le président des Etats du Nord, M. Lincoln, a été assassiné.

Le 14, au soir, M. Lincoln se trouvait au théâtre quand un individu, nommé Booth, pénétra dans sa loge et le tua d'un coup de pistolet par derrière, en s'écriant : *Sic semper tyrannis.*

Un autre assassin, frère de Booth, pénétra en même temps dans la maison de M. Seward, qui était malade et alité, et le frappa d'un coup de poignard. M. Frederick Seward, fils du ministre, étant entré dans la chambre était également frappé. Ce dernier est mort. On n'espère pas sauver le père.

Le général Grant devait se rendre au théâtre dans la même soirée, mais il changea d'avis et se rendit au Conseil des ministres.

Le général Stanton, secrétaire d'Etat de la guerre, devait aussi être assassiné. Ces assassinats étaient projetés depuis plusieurs semaines.

On ne signale l'arrestation que du meurtrier de M. Lincoln.

« Il est encore impossible, ajoute la dépêche que nous venons d'analyser, de décrire l'effet produit par cet événement sur l'opinion publique et sur les affaires commerciales. L'horreur est générale. L'assassin Wilkes Booth et son frère Edwin Booth étaient connus comme des sécessionnistes forcés. »

Aux termes de la constitution des Etats-Unis, le pouvoir exécutif sera exercé pendant toute la durée de la présidence, c'est-à-dire jusqu'en 1868, par le vice-président de la république Andrew Johnson, qui est déjà installé à la Maison-Blanche.

Les lettres de Rome du 22 disent que M. Vegezzi avait été reçu la veille au

Vatican. L'audience a duré plus d'une heure. On assure que le roi Victor-Emmanuel admet les évêques nommés par le pape sans condition ni serment. Les négociations portent uniquement sur l'avenir. M. de Persigny n'était pas encore parti. Il assista, le 20, à la solennité célébrée dans la basilique de Saint Jean de Latran pour l'anniversaire de la naissance de l'Empereur des français.

Une dépêche annonce que la mission extraordinaire envoyée à Rome par l'Empereur Maximilien a été reçue mardi par le Saint-Père.

J. REBOUX.

Nous lisons dans le *Bulletin de Paris* :

« On ira loin si l'assassinat se substitue à la guerre et si le poignard prétend se venger du sabre. L'assassinat du président Lincoln est à la fois un crime et une leçon. C'est surtout dans les questions où les principes sont obscurcis, qu'il faut ménager l'usage de la force. A nos yeux, cette guerre fratricide des Etats-Unis, en était un abus visible et opiniâtre. On pouvait faire la veille ce qu'on va faire le lendemain, la paix entre deux groupes de provinces ayant droit à une réciprocité d'indépendance. On ne l'a pas voulu. Les généraux nordistes ont vaincu les confédérés, mais voici que le fauconnisme d'un scélérat venge ceux-ci à sa manière. Nous le répétons, chez les peuples de civilisation avancée, la bienveillance et la persuasion sont le plus sûr élément d'autorité et de durée. »

« Il est à croire que le meurtre du président Lincoln jettera un grand trouble non-seulement à New-York, à Washington, à Richmond, etc., mais dans toute l'Amérique centrale. Si le présent est tourmenté, l'avenir est encore plus incertain. Que manquera-t-il aux deux pays pour se constituer monarchiquement ? Un homme ! »

Aux termes de la Constitution des Etats-Unis, le pouvoir exécutif sera exercé pendant toute la durée de la présidence, c'est-à-dire jusqu'en 1868, par le vice-président de la République Andrew Johnson.

Le président Lincoln était né en février 1809. Son père cultivait une petite ferme dans le Kentucky.

Samuel Johnson qui exercera désormais le pouvoir, est né dans la Caroline du Sud. Avant d'arriver aux affaires publiques il a lutté contre la pauvreté et contre sa propre ignorance. A 20 ans, il était garçon tailleur et ne savait pas lire.

Envoyé à la législature de l'Etat du Tennessee, puis au congrès des Etats-Unis, il occupait un siège dans le Sénat fédéral lorsque la rébellion éclata. Rappelé du congrès par son Etat que les meneurs politiques entraînaient dans la rébellion, il n'hésita pas un instant à se prononcer contre la séparation. Il se jeta courageusement dans la lutte, cherchant à ramener ses concitoyens. Pendant quatre ans sa vie n'a cessé d'être en danger. A ses efforts courageux est due la pacification du Tennessee et son retour dans l'Union.

Les journaux anglais publient les documents relatifs à la reddition du général Lee et de son armée. Ces documents se composent de la correspondance échangée entre les deux généraux en chefs. Grant a adressé le premier au généralissime confédéré une communication dans laquelle après avoir fait ressortir l'inutilité d'une plus longue résistance, il lui demandait la reddition de ses troupes, en déclarant la responsabilité du sang qui pourrait être encore versé dans la cas où les séparatistes persisteraient à soutenir la lutte.

Le général Lee, dans sa réponse, essaya de transformer la demande de capitulation en une conférence pour le rétablissement de la paix. Mais Grant, tout en exprimant les sentiments les plus pacifiques, déclara qu'il n'avait pas mission pour traiter sur ce point, mais qu'en mettant bas les armes, le Sud hâterait cet événement si désirable et empêcherait de nouveaux désastres. Il insista donc pour la reddition de l'armée séparatiste.

Ce fut à la suite de cette déclaration que Lee accepta les termes de la capitulation très-honorable offerte par Grant, lors que la télégraphie privée nous les a fait connaître.

Le *Moniteur* publie une correspondance

de New-York dans laquelle sont exposés les faits stratégiques qui ont amené la capitulation de l'armée du général Lee : A la suite de l'occupation, dans la matinée du 7, de la station de Rice par les troupes fédérales sous les ordres de Grant, tout espoir d'atteindre Danville était perdu pour Lee et comme les chances d'une marche forcée sur Lynchburg étaient très-certaines, il ne lui restait plus ainsi dire rien à faire que de se rendre :

« En adoptant ce parti, continue le correspondant de la feuille officielle, il a évité une inutile effusion de sang et il a probablement préparé les voies à la pacification du Sud. »

Le général Johnston se trouve, en effet, entouré de forces ennemies trop supérieures aux siennes pour qu'il puisse espérer de les vaincre. Il a, dit-on, évacué Raleigh et se dirige sur Danville. Mais la colonne fédérale, venue du Tennessee, est déjà occupée à détruire le chemin de fer de Danville à Greensboro. Avec Sherman derrière lui, Grant venant à sa rencontre, des troupes ennemies à droite et à gauche, Johnston ne semble avoir d'autre ressource, s'il veut faire traîner la guerre en longueur, que de se jeter dans les montagnes qui séparent la Caroline du Nord du Tennessee. — S'il suit l'exemple de Lee et qu'il capitule, il ne restera plus à la Confédération d'armée digne de ce nom sur la rive gauche du Mississippi. Le général Forrest ne commande effectivement qu'à quelques milliers d'hommes, et la garnison assiégée dans Mobile, paraît destinée à devenir prochainement prisonnière de guerre.

Sur la rive droite du Mississippi, la confédération possède encore une cinquantaine de mille soldats disséminés dans le Texas, la Louisiane et l'Arkansas sous les ordres des généraux Kirby, Smith, Bulekuer et Magruder. Ce sont, à ce qu'il paraît de bonnes troupes, mais fort indisciplinées, très-indépendantes aussi de l'administration de M. Jefferson Davis, dont elles ont refusé, dans différentes occasions, d'exécuter les ordres. L'Arkansas et la Louisiane sont, d'ailleurs, en partie reconquis par les fédéraux qui n'ont point, à la vérité, entamé le Texas ; mais croient pouvoir compter, quand ils l'entreprendront, sur des sympathies assez nombreuses que la crainte a jusqu'à présent étouffées.

Il n'est donc pas à croire que la guerre se prolonge longtemps après que

l'armée du général Johnston aura mis bas les armes. »

### Algérie.

Alger, 20 avril.

« Ecoutez donc, messieurs, l'Algérie est un de nos grands éléments de puissance nationale ! C'est en ces termes que M. d'Hauteville engageait le Corps législatif à une plus sérieuse attention aux paroles du commissaire du gouvernement et sans aucun doute aussi à celles des honorables députés qui avaient proposé un amendement à l'Adresse en faveur de la colonisation Algérienne. »

Ainsi donc la discussion qui était si importante pour le salut de l'Algérie et pour l'honneur et la prospérité de la France paraît n'avoir pas obtenu toute l'attention désirable. Il y a trente ans déjà que les choses se passent ainsi. Les députés de la France ne comprennent rien ou à peu près aux choses qui se passent ici et leur bonne volonté ne suffit pas pour leur faire écouter patiemment ce qui se dit. A ce premier malheur pour nous, un autre est à ajouter. Les commissaires du gouvernement ne savent eux-mêmes que ce que leur apprennent les rapports officiels.

Nos défenseurs eux-mêmes incomplètement renseignés ignorent le véritable état des choses et se laissent trop facilement fourvoyer par les raisonnements habilement embrouillés de nos adversaires.

Aussi la discussion qui vient d'avoir lieu est-elle loin de nous satisfaire, elle confirme les Algériens dans la pensée d'obtenir de la France ce que l'Angleterre n'a pas refusé aux colons français du Canada un *parlement colonial*. Des députés élus en Algérie seraient certainement mieux à même que tous ceux de France d'exposer les questions algériennes ; mais l'ensemble de la chambre, c'est-à-dire sa presque totalité, n'en demeurerait pas moins inattentive et indifférente à des intérêts qu'elle ne comprend pas.

Ce parlement colonial nous l'obtiendrons un jour ou l'autre, car nous ne laisserons jamais de le réclamer et « l'on ne donne qu'à ceux qui demandent » est la parole d'évangile.

Mais en attendant qu'on ait consenti par un sénatus-consulte à nous laisser traiter directement chez nous nos propres

### FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

DU 28 AVRIL 1865

— N° 14 —

UN

## MARIAGE EN PROVINCE.

CHAPITRE IX.

AUTORITÉ.

(Suite.)

M. Lescalle aimait sa fille ; pourtant il n'éprouva pas la moindre pitié en présence de sa douleur. Dans ses idées, une femme ne pouvait jamais être à plaindre lorsqu'elle contractait une union lui assurant de la fortune et une bonne position sociale ; il s'était formé cette opinion sans doute en voyant presque toujours joyeuses de signer leur contrat les jeunes filles faisant de riches mariages. Il résolut donc de laisser passer cet orage de pleurs sans insister.

Il sortit du salon en disant bas à sa femme : « Elle eût pleuré de même si on l'eût mariée à Ariémon ; calme-la, parle-lui, cela te regarde. »

La mère, la fille, restées seules, gardèrent long-temps le silence ; Rose abîmée

dans son chagrin, Mme Lescalle cherchant à se rendre compte du parti qu'elle avait à prendre.

Mme Lescalle, avec ce tact maternel toujours éveillé chez les femmes, comprenait mieux que son mari les répugnances de sa fille. Cependant un grand fait dominait tout à ses yeux.

Rose ne pouvant plus épouser Ariémon, et refusant le jeune Georges, risquerait de ne plus se marier. Cette supposition, si blessante à son amour-propre, était fort probable : elle voyait à la Clotat plusieurs filles bien nées et jolies, qui, faute de partis convenables, étaient devenues vieilles filles ; l'idée d'éviter à Rose un pareil sort lui eût fait accepter toutes les extrémités.

D'autre part, ce mariage paraissait résolu dans l'esprit de M. Lescalle, et l'honnête femme du notaire n'abordait pas facilement le projet d'une résistance ouverte aux volontés maritales.

Comme beaucoup de femmes de la bourgeoisie, Mme Lescalle était à la fois chez elle tyran et esclave. Elle administrait despotiquement, sans supporter le moindre empiétement, le petit empire de son intérieur, et se montrait néanmoins fort soumise à son mari dans tout ce qui touchait les questions graves, les affaires, comme disait M. Lescalle.

Cette même femme, qui eût vaillamment soutenu six mois de querelles pour maintenir son jour de lessive, qui eût rompu en visière à son mari pour garder ou changer une cuisinière, n'envisageait pas sans effroi la nécessité d'une lutte, alors qu'il s'agissait de l'avenir de sa fille.

Dans une semblable nature, la réflexion ne pouvait conseiller que la soumission :

c'est ce qui arriva. Rose ne pouvant pénétrer la pensée de sa mère, et se voyant seule avec elle, se jeta à son cou, et employa les plus tendres supplications pour la déterminer à s'opposer à ce nouveau mariage.

Elle trouva ces accents émouvants que la première explosion de la douleur produit dans un jeune cœur ; elle eut de l'éloquence, cette fille timide ; elle eut de l'énergie, cette enfant craintive ; elle trouva des mots déchirants en peignant son malheur irrémédiable, sa vie attristée, sa jeunesse sacrifiée ; elle eut un élan sublime, quand, se jetant éperdue sur le sein de sa mère, elle lui dit :

« Ah ! maman, prenez garde ; il y a une sorte de crime à faire que le premier éveil de mon cœur soit un sentiment d'aversion ! Quoi ! je suis condamnée à n'aimer jamais ! On me lie à un être repoussant, puisqu'il est insensible. On me dépouille même de l'espérance. En restant fille, je l'aurais gardée, au moins. »

Mme Lescalle ressaisit ; ces mots lui révélaient les mystères de cette âme innocente, qui, sans comprendre encore l'amour, l'avait déjà rêvé. Une vague inquiétude sur les dangers de l'avenir lui traversa l'esprit comme une lueur : un instant sa pensée sonda l'abîme où allait tomber cette douce créature que la suppliait : elle vit cette existence si chère déshéritée de toute joie intime, ou livrée aux dangereux hasards du désordre. Cette impression dura peu ; l'épouse surmonta vite la mère, l'aveugle calcul bourgeois domina l'émotion clairvoyante ; Mme Lescalle redevint femme de notaire ; elle s'approcha de sa fille, l'embrassa, et tout en lui adressant de ces paroles calmes et affectueuses qui sont comme à

pansement des grandes douleurs morales, elle se mit à la consoler à sa manière.

« Ecoute donc, Rosette, lui dit-elle, il ne faut pas tout voir au pire, mignonne ; ce mariage, dont tu t'épouvantes, a bien aussi ses avantages ; tu entreras dans une famille noble et bien placée ; la comtesse est fort bonne, tu l'entendras bien avec elle ; M. Jacques est très-aimable... »

— Ah ! M. Jacques, s'écria Rose, et ses larmes redoublèrent.

Mme Lescalle ne comprit pas et reprit : « Tu auras bien des satisfactions dont il ne faut pas faire fi. Ce mariage va tout simplement faire de toi la première dame du pays. Quinze mille livres de rente ! Tu auras une voiture et quatre domestiques ; tu pourras recevoir tout le monde, même le préfet, lorsqu'il sera en tournée. Si tu vas à Marseille ou à Toulon, de temps en temps, tu seras invitée au bal de la préfecture. Tu pourras être très-élégante, faire venir les modes de Paris. Avec un mari comme est M. Georges, tu tiendras les cordons de la bourse, ce qui est bien à considérer, je t'en réponds. Ce garçon-là ne te contrariera en rien ; on le dit fort doux, fort inoffensif ; tu seras chez toi reine et maîtresse, et c'est bien quelque chose, va, car on a bien à en passer avec les hommes. »

Mme Lescalle continua sur ce ton, s'étendant longuement sur ces dernières considérations, qui avaient pour elle toute la valeur d'un bien dont elle s'était toujours sentie privée.

Ces belles peintures de luxe, de réceptions, de parures, laissaient Rose indifférente et glacée. Répliquée sur elle-même, elle ne voulait plus répondre à sa mère ; elle la sentait trop loin d'elle.

Quoique très-innocente et très-igno-

rante à la fois, Rose possédait ce profond instinct de l'amour, qui se révèle tout seul aux âmes aimantes ; comme toutes les jeunes filles, elle avait fait ce beau rêve d'un mari qu'on aime et dont on est aimée ; elle n'y renonçait pas sans de bien amers regrets. Les façons cavalières et communes d'Ariémon Richer lui déplaisaient, mais elle s'épouvantait encore davantage à l'idée de vivre près de cet être incomplet et bizarre, qu'on appelait Georges de Védelle. Cependant l'idée de débiter n'aborda pas son esprit.

Rose était une de ces simples filles élevées dans le respect absolu des volontés paternelles, qui ne croient pas la résistance possible de fille à père.

Il y a des provinces éloignées où cette manière de voir est générale. Est-ce un bien ? est-ce un mal ? Y a-t-il des situations qui créent à l'enfant le droit à la révolte ? Grandes questions qu'il n'appartient pas à un simple conteur de résoudre.

Le salon de la Pinède fut à son tour témoin d'agitations qui n'étaient pas sans analogie avec ce qui se passait chez le notaire.

« Ma chère Claire, avait dit le comte à sa femme, j'ai à vous annoncer une bonne nouvelle. »

— Vraiment ! dites vite.

— Jacques sera fort probablement député dès la prochaine élection.

— Député ! de ce canton ?

— Oui.

— Et par quel miracle ?

— Quelque chose de très-simple ; je vous expliquerai cela. O mon Jacques ! quelle joie de le voir sortir de l'ombre et parler à son pays ! Comme il sera brave et beau à la tribune !